



La santé au travail dans les hôpitaux, cliniques MCO, SSR, ULSD, EHPAD et établissements médico-sociaux

Informations et Documentations

<https://hopital-sante-travail.fr/>

Lettre d'information (04/06/2022)

Pour chaque item, infos en cliquant sur les liens soulignés

1. Vaccinations

HAS 25/05/2022 - Stratégie de vaccination contre la Covid-19 – Anticipation des scénarios possibles à l'automne 2022

3 scénarios sont envisagés par l'HAS. "Afin d'anticiper la préparation d'une campagne vaccinale à l'automne prochain, la HAS recommande de considérer le scénario 2 caractérisé par la survenue de reprises épidémiques périodiques, comme le plus probable".

(...) **la HAS préconise ainsi** de prévoir la vaccination des populations les plus à risque de forme grave de la maladie (en particulier, les personnes immunodéprimées et leur entourage, les personnes de 65 ans et plus et/ou présentant des comorbidités identifiées comme étant à risque de forme grave) et **d'envisager la vaccination des professionnels de santé (au regard notamment des données d'efficacité vaccinale contre les formes asymptomatiques de la maladie).**

Pour des raisons de mobilisation et de logistique, **la HAS recommande de coupler la campagne de vaccination à celle de la grippe**, et de considérer qu'en l'absence de vague épidémique liée à la Covid-19 d'ici l'automne prochain, la date de début de la campagne contre la Covid-19 soit déterminée par la date de début de la vaccination contre la grippe saisonnière.

Au regard des données d'efficacité vaccinale contre les formes sévères et les décès, **contre les infections symptomatiques et contre les formes asymptomatiques de la maladie (efficacité**

contre la transmission), la HAS évaluera la pertinence de vacciner les professionnels de santé et ceux exerçant dans les établissements accueillant des personnes âgées dans le scénario 2 (...).

Calendrier vaccinal 2022 :

Nouveauté réglementaire : Prescription de vaccins par les médecins du travail (hors vaccinations liées à l'exercice professionnel) et les médecins scolaires. Dans le cadre de leurs missions, les médecins du travail, (...) participent à la mise en œuvre de la politique vaccinale (article L3111-1 du CSP). Les vaccins du calendrier des vaccinations, lorsqu'ils sont prescrits par les médecins du travail et les médecins scolaires, sont désormais remboursés par l'Assurance maladie.

Depuis la campagne de vaccination contre la grippe saisonnière 2021-2022, les infirmiers et pharmaciens d'officine peuvent vacciner l'ensemble des personnes majeures, y compris celles non ciblées par les recommandations vaccinales.

La vaccination contre la coqueluche chez la femme enceinte est recommandée à partir du deuxième trimestre de grossesse, en privilégiant la période entre 20 et 36 semaines d'aménorrhée

2. Risques infectieux

2.1. Nouvelle rubrique sur les risques infectieux liés aux virus « émergents » (hors COVID)

⇒ **Infos sur la variole du singe** (monkeypox) et la prévention (y compris vaccinale) des soignants qui seraient cas contact

- **MONKEYPOX : STRATEGIE DE VACCINATION POUR LES PERSONNES CONTACT A RISQUE ET PRECISIONS SUR LA CONDUITE A TENIR POUR LES CAS ET LES CONTACTS** (Document de la DGS en date du 3 juin 2022)

La HAS a rendu un avis le 24 mai 2022 ([consultable ici](#)) recommandant la vaccination des adultes dont le contact avec une personne infectée par le Monkeypox virus est considéré comme à risque, y compris les professionnels de santé exposés sans mesure de protection individuelle. (càd gants, masque FFP2, lunettes si projection)

La HAS recommande que la vaccination réactive se déroule préférentiellement dans les 4 jours suivant l'exposition à risque (jusqu'à 14 jours maximum). Les personnes contacts à risque sont identifiées par les ARS dans le cadre des investigations réalisées autour des cas probables et confirmés de Monkeypox (et en lien avec les équipes d'hygiène et de santé au travail pour les personnes contacts à risque en milieu de soins). Le vaccin mis à disposition pour ces personnes est actuellement la spécialité IMVANEX®.

- [Monkeypox : vacciner les adultes et professionnels de santé après une exposition à la maladie](#) : Avis de l'HAS en date du 24 mai 2022

Article du VIDAL.fr sur les [vaccins contre la variole IMVANEX et JYNNEOS](#) : [protocole d'utilisation en postexposition au virus Monkeypox](#)

- [Santé Publique France \(25/05/2022\) : définition des cas suspects, probables et confirmés - Définition des cas contacts chez les professionnels de santé](#)

NB : lors des soins médicaux et paramédicaux, un contact est défini comme à risque si le soin s'est effectué sans gants et sans masque FFP2

Une vaccination post-exposition avec un vaccin de 3e génération doit être proposée aux personnes adultes contacts à risque. Il doit être administré idéalement dans les 4 jours après le contact à risque et au maximum 14 jours plus tard selon le schéma recommandé par la HAS (...) Il est recommandé aux personnes contacts à risque de surveiller deux fois par jour leur température pendant 3 semaines après le dernier contact à risque avec le cas probable ou confirmé, la fièvre signant le début de la contagiosité et étant plus précoce que l'éruption. En cas de fièvre ou d'éruption, les personnes-contacts à risque ne doivent pas se rendre chez leur médecin ou aux urgences mais sont invitées à appeler le SAMU centre 15. Les bénéfices de cette surveillance sont de pouvoir mettre en place des mesures barrières dès le début de la fièvre (isolement, masque) mais aussi de pouvoir bénéficier plus vite d'un test diagnostique si cela s'avère nécessaire et d'une prise en charge en cas de positivité.

- [Avis du HCSP du 24 mai 2022 relatif à la conduite à tenir autour d'un cas suspect, probable ou confirmé d'infection à Monkeypox virus](#)

Dans cet avis, il est fait mention des mesures de précaution/prévention à mettre en place dans le cadre de la prise en charge d'un éventuel cas suspect ou confirmé en établissement de santé :

Respecter les précautions standard et les précautions complémentaires applicables devant toute émergence infectieuse à la phase initiale : précautions de type « AIR » associées à des précautions de type « CONTACT ».

- **porter un appareil de protection respiratoire (APR) de type FFP2** devant respecter la norme EN 149. Son efficacité (étanchéité au visage) doit être évaluée par un fit check (le fit test sera effectué au préalable selon les préconisations de l'INRS);
- **associer au port de l'APR une protection oculaire par lunettes;**
- **porter des gants à usage unique non stériles en cas de contact avec les lésions cutanées ou muqueuses;**
- **porter une surblouse à usage unique** de protection de la tenue du professionnel de santé, **et un tablier en cas de contact rapproché et de soins « mouillants »** de type toilette (ou de préférence une surblouse étanche et couvrante) ;

Réaliser une hygiène des mains par friction hydro-alcoolique à chaque opportunité lors de soins et avant d'entrer et de sortir de la chambre du patient.

Désinfecter l'environnement du patient (sols, surface) par un protocole à jour et validé utilisant des détergents/désinfectants normés et validés par l'établissement de prise en charge du patient.

Appliquer en sus les règles d'hygiène suivantes :

- **Confinement et élimination corrects des déchets contaminés** (par exemple, pansements) conformément aux directives spécifiques à l'établissement pour les DASRI. Cela doit également s'appliquer aux croûtes des lésions cutanées.

- **Précautions lors de la manipulation du linge souillé (litterie, serviettes, vêtements personnels) pour éviter tout contact.** Le linge souillé ne doit jamais être secoué ou manipulé d'une manière susceptible de disperser des particules infectieuses. Les articles de vêtements ou de linge potentiellement infectés doivent être placés dans un sac hydrosoluble, scellé ou attaché et placé à l'intérieur d'un sac imperméable pour le transport vers la blanchisserie selon la filière organisée et validée par l'établissement.

- **Prudence lors de manipulation et de l'élimination des matériels de soins** aux patients afin d'éviter la contamination de la peau et des vêtements.

- Vérification que tout matériel utilisé a été nettoyé et désinfecté de manière appropriée.

Respecter les procédures validées et en place dans l'établissement pour la détergence et la désinfection des surfaces dans l'environnement de soins aux patients.

Tout désinfectant hospitalier enregistré auprès de l'ANSM actuellement utilisé par les établissements de santé peut être utilisé ; suivre les recommandations du fabricant (concentration, temps de contact...).

Identifier précocement les personnes contact à risque en lien avec :

- l'ARS et les Centres d'appui pour la prévention infections associées aux soins (Cpias) pour les contacts communautaires,

- les équipes opérationnelles d'hygiène (EOH) et de santé au travail (SST) pour les contacts en milieu de soins.

Lever les mesures si le cas suspect ou possible n'est pas confirmé.

Remarque : les personnels de santé présentant des antécédents de vaccination sont *partiellement* protégés des formes graves

2.2. Tuberculose (Actualités) :

2.2.1. Tuberculose et stratégie de l'enquête autour des cas dans le cadre de l'utilisation généralisée des mesures barrières du fait de l'épidémie de COVID-19 - [Avis du HCSP en date du 3 mars 2022](#)

Les mesures adoptées pour la prévention de la transmission du SARS-CoV-2 ne sont pas de nature à modifier l'enquête en cas de tuberculose, car les potentialités de transmission du bacille tuberculeux entre salariés sont nombreuses dans le temps (...)

2.2.2. [Nouveaux documents pour la pratique](#), modifiables à convenance (format Word) à destination des soignants :

- cas contact d'un patient tuberculeux
- travaillant ans un service à risque de tuberculose nosocomiale
- chez qui est diagnostiquée un infection tuberculeuse latente



tuberculose-tb-bk-i



tuberculose-itl-info



contage-tuberculos
rmatons.docx e-conseils-aux-soigr

3. QVT & RPS :

Rapport d'enquête du Sénat sur la situation de l'hôpital - ["Sortir de l'urgence" \(synthèse\)](#) - Mars 2022

Découvrez la chaine Youtube « [Tuto Tours pour les soignants](#) » (Chaine dédiée aux difficultés psychologiques des soignants)

Et toujours :

Actualités bibliographiques : consultez notre [page web dédiée](#) pour ne rien rater des publications sur la santé au travail des soignants

Et n'oubliez pas : [hopital-sante-travail.fr](#) se veut participatif ! N'hésitez pas à nous contacter pour nous faire des suggestions, proposer des documents ou nous informer des nouveautés (actualité, réglementation etc...). Le site est régulièrement mis à jour.

(Dés)Inscrivez-vous à la lettre d'information périodique d'[Hôpital-Santé-Travail](#) :

contact@hopital-sante-travail.fr

avec vos nom, prénom, profession, lieu d'exercice et adresse mail

cf. [Politique de confidentialité](#)